



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 66678

## Texte de la question

Selon ses engagements relatifs à l'éducation physique et sportive (7 juin 2001), s'inscrivant dans « une logique de rupture : ne plus considérer le sport comme le supplément d'âme du système éducatif, la matière négligée », M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser l'état actuel et les perspectives de l'enquête approfondie afin de « savoir avec précision la réalité de la manière dont est assuré l'enseignement de l'EPS à l'école ».

## Texte de la réponse

Au cours de sa conférence de presse, le 7 juin 2001, le ministre de l'éducation nationale a annoncé qu'il souhaitait mieux connaître la réalité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. Il a chargé la direction de l'enseignement scolaire et la direction de la programmation et du développement de conduire une enquête approfondie afin de décrire les principales pratiques et conditions d'enseignement, et d'identifier les éléments qui concourent au développement de cette discipline scolaire. Un groupe de travail a été constitué et sera en mesure de fournir le cahier des charges de cette enquête qui, en fonction de la nature des renseignements à obtenir, pourra prendre différentes formes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66678

**Rubrique :** Éducation physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er octobre 2001, page 5519

**Réponse publiée le :** 28 janvier 2002, page 455